6ème COURSE DE COTE REGIONALE de MAZAUGUES

Championnat de la Montagne de la Ligue Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

4 & 5 octobre 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'Association Sportive Automobile d'Aix en Provence (organisateur Administratif) et l'Association Car's Rallye Team (organisateur technique) organisent les 4 & 5 octobre 2025, avec le concours de la Municipalité de MAZAUGUES une épreuve automobile régionale dénommée :

6ème COURSE DE COTE REGIONALE DE MAZAUGUES

Comptant pour la Coupe de France de la montagne 2026 – coefficient 2, pour le Championnat de la Montagne, le Championnat Jeune Espoir Montagne et le championnat féminin de la Ligue Régionale du Sport Automobile Provence-Alpes-Côte d'Azur 2025.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *PACA* sous le VISA N°49 et sous le permis d'organisation FFSA N°541 en date du 10/07/2025.

Art. 1P - ORGANISATION DE LA COURSE

▪ 1.1P Officiels

Président du collège des commissaires sportifs	BARDIN Yannick	46622
Commissaire sportif	DUFRESNE Régis	2484
Commissaire sportif	FOTIA Aurore	199244
Secrétaire du collège des commissaires sportifs	DUCARTERON Marylin	6840
Directeur de course	EYRAUD Delphine	132992
Directeur de course adjoint	DUCARTERON Marc	1013
Adjoint à la direction de course en charge des parcs et convois	ALAIN Marie Laure	228679
Commissaire technique responsable	BIAGIONI Christophe	169294
Commissaire technique	PRADO Philippe	56333
Commissaire technique	COLLOMBON Philippe	366241
Commissaire technique	GREGOIRE Philippe	164102
Chargée des Relations avec les concurrents	FORESTELLO Isabelle	138486
Chronométreur officiel « B »	GETTO Michel	1525
Chronométreur officiel « C »	EYRAUD Adrien	204382
Organisateur administratif – ASA AIX	ARCUCCI Jérôme	53865
Organisateur technique - Car's Rallye Team	BOCCIA Jennifer	
Représentant ligue PACA	*Précisé par additif*	
Médecin	Union Pompiers 13	

▪ 1.2P Horaires

- Clôture des engagements : jeudi 2 Octobre 2025, minuit
- Publication de la liste des engagés : Vendredi 3 Octobre 2025.
- Vérifications administratives : Vendredi 3 Octobre 2025, de 18h00 à 20h00 et Samedi 4 Octobre 2025 de 08h00 à 11h30 à la salle des fêtes – parking des écoles à Mazaugues.
- Vérifications Techniques : Vendredi 3 Octobre 2025, de 18h15 à 20h15 et Samedi 4 Octobre 2025 de 08h15 à 11h45 à sur votre emplacement assistance pour les voitures ouvertes et dans le parc de formation de convois pour les voitures fermées - Mazaugues
- Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais : Samedi 4 Octobre 2025 à 13h00.

- Essais Chronométrés : Samedi 4 Octobre 2025 de 14h00 à 19h00
- Briefing commissaires : Samedi 4 Octobre 2025 à 13h00 à la salle des fêtes – Parking des écoles à Mazaugues
- Briefing pilotes : écrit distribué lors des vérifications administratives.
- Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : Samedi 4 Octobre 2025 une heure après la fin des essais.
- Course : 4 montées de course sont prévues le Dimanche 5 Octobre 2025 de 8h30 à 19h00

Les horaires des essais, de la course et du nombre de montées de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- Affichage des résultats provisoires : Dimanche 5 Octobre 2025 - 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- **Parc fermé obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion jusqu'à 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires**
- Remise des Prix : Dimanche 5 Octobre 2025 à 19h00, à la salle des fêtes – Parking des écoles à Mazaugues
- 1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs Salle des fêtes, Parking de écoles de MAZAUGUES : Samedi 4 Octobre 2025 à 11h30. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

▪ 1.3P - Vérifications

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le Vendredi 3 Octobre 2025 de 18h00 à 20h15 et le Samedi 4 Octobre 2025 de 08h00 à 11h45.
Après être passés aux vérifications administratives les pilotes devront présenter leur voiture aux vérifications techniques, sous peine des pénalisations prévues par la Réglementation Montagne 2025.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage GMP performance mécanique - 2222 route de Gareoult - La Roquebrussanne. Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Art. 2P - ASSURANCES

Voir réglementation Montagne 2025.

Art. 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

▪ 3.1P- Engagements

Les engagements sont reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'AIX EN PROVENCE
7, Bd Jean Jaurès - 13100 - Aix-en-Provence
tél. : 04 42 96 69 80

Les frais de participation sont fixés à : 360 €, réduits à **180 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour les licenciés de l'ASA AIX, les frais de participation sont fixés à 160 €

Le chèque devra être à l'ordre de ***l'Association Sportive Automobile d'Aix-en-Provence***.
Pour être valables, les engagements devront ***obligatoirement*** être accompagnés des frais de participation.
Deux concurrents pourront courir sur une même voiture (Double monte).

Si quatre jours avant le début de la manifestation le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **70**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.
Forfait : Tout conducteur devra notifier son forfait, par fax ou Email, au plus tard le jeudi 2 Octobre 205 afin d'obtenir le remboursement partiel des frais de participation.

Création d'un titre de participation en Montagne :
Autorisé pour les pilotes participant à une épreuve régionale Course de côte inscrite au calendrier FFSA uniquement pour les groupes F2000, N/FN, A/FA, FS, FC, GT Sport, GTTS.
Celui-ci sera OBLIGATOIREMENT pris par le pilote sur le site de FFSA LICENCES (https://licence.ffsa.org/) avant les vérifications administratives et la confirmation sera à envoyer avec le bulletin d'engagement.

Art. 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

▪ 4.1P Voitures admises

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 (modernes et VHC)
Concernant la répartition des voitures dans les groupes et classes, voir la réglementation Montagne 2025.

▪ 4.2.7P Echappement

Toutes voitures devront être équipées d'un silencieux.

Course de Côte et Slalom :

- Voitures fermées et groupe CM, niveau sonore maximal : 105 dB A maxi
- Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

La mesure sera effectuée dynamiquement en n'importe quel point du parcours et au maximum à 5 mètres du bord de la route.
Si le niveau sonore de la voiture d'un concurrent est non conforme celui-ci devra représenter sa voiture conforme lors de la montée suivante.
Pénalité si le deuxième contrôle est non conforme : annulation des temps de toutes les montées précédentes.

Art. 5P - PUBLICITE

- Publicité obligatoire, non rachetable : (voir additif)
- Publicité optionnelle : (voir additif)

Art. 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

▪ 6.1P Parcours :

La course de côte régionale de MAZAUGUES se déroule sur la D64. (Route de la Roquebrussanne)

- Départ : sur la D 64.
- Arrivée : sur la D 64.
- Longueur : 1190 m. Pente moyenne : 9 %
- La course se déroulera en 4 montées
- Procédure de départ classique, les temps seront pris au centième de seconde.

Chaque voiture partira dans sa classe et dans l'ordre des groupes suivants :
F2000, N/FN, A/FA, GT sport, FC, GTTS, CM/CN/CNF et D/E (FF, FR, F3B).

Modalités de retour au départ : par série, en convoi, en sens inverse de la course.

Tout conducteur absent dans le convoi de sa série se verra refuser le départ de la montée.

▪ 6.2P Route course

L'accès au départ se fera par convois.

▪ 6.3P File de départ

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, **au plus tard 10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

▪ 6.5P Parc concurrents

Les parcs concurrents seront situés :

- Pour les voitures ouvertes : sur le parking des écoles
- Pour les voitures fermées : ancien stade sur la D64

▪ 6.6P Parc fermé final

Le Parc fermé final sera situé sur l'allée centrale du parc pour les voitures ouvertes et dans le parc de préparation des convois pour les voitures fermées.

TOUTE VOITURE MONTÉE SUR REMORQUE ENTRAINERA LA MISE HORS COURSE IMMEDIATE

▪ 6.7P Tableau d'affichage officiel

Le tableau d'affichage sera placé pendant toute la manifestation à la salle des fêtes, parking des écoles (salle des vérifications administratives),
Tous les documents portés à la connaissance des conducteurs sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.
Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

▪ 6.8P Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra dans le parc départ au 06.22.00.38.15.
Centre de secours : Hôpital de BRIGNOLES, Téléphone : 04 94 72 66 00

Art. 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir réglementation générale des courses de côtes 2025.

- **7.4P Echauffement des pneumatiques**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

Art. 8p – PENALITES

Voir réglementation générale des courses de côtes 2025.

Art. 9p - CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure montée de course.

Les classements officiels seront affichés à la salle des fêtes, parking des écoles :

- 1 classement général pour les voitures de Sport (série A),
- 1 classement général pour les voitures de Production (série B)
- 1 classement pour chacun des 8 groupes ou groupements de groupes et pour les 36 classes
- 1 classement féminin pour les voitures de Sport (série A)
- 1 classement féminin pour les voitures de Production (série B)

Art. 10p - COUPES

10.2P Prix

Aucun prix en numéraire ne sera distribué pour la sauvegarde de la course de côte.

10.3P Coupes

Tous les concurrents seront récompensés d'une coupe.
Un trophée sera remis au premier de la classe F2000/1.

10.5P Remise des coupes

Elle aura lieu à la salle des fêtes de Mazaugues, le Dimanche 5 Octobre 2025 à 19h00